

**N° D'ORDRE : 2019-114**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 19*

*Pouvoirs : 04*

*Excusés : 04*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 23*

*Date de convocation : 23 Juillet 2019*

SEANCE DU 29 JUILLET 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel — Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 19h00, participe à partir du point n°15) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. VINCENT Gilles, Maire - M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – M. LANFANT Max à M. BALLESTER Alain.

Excusés : M. BLANC Romain - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Absents : M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**12 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 DU SITTOMAT**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, les syndicats intercommunaux doivent présenter à l'assemblée délibérante des communes membres un rapport retraçant leur activité.

Monsieur le Maire présente donc le rapport annuel d'activité et de développement durable du SITTOMAT pour l'année 2018.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte du rapport d'activité et de développement durable du SITTOMAT pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le rapport d'activités et de développement durable du SITTOMAT pour l'année 2018.

**PREND ACTE**

- Que les diligences relatives à la présentation du rapport d'activités et de développement durable 2018 du SITTO MAT ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 Juillet 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**